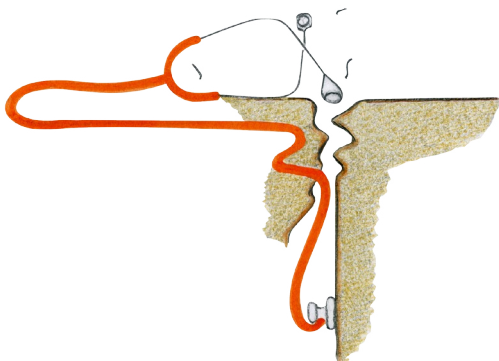


Les sols argileux peuvent présenter des modifications de volume en fonction des variations de la teneur en eau du terrain. Lors des périodes de sécheresse, le manque d'eau entraîne un tassement irrégulier du sol en surface : on parle de retrait. À l'inverse, un nouvel apport d'eau dans ces terrains produit un phénomène de gonflement. Cette **alternance de retrait et de gonflement des argiles** peut provoquer des dégâts dans les murs. Des **fissures** peuvent apparaître, atteignant parfois 30 à 40 cm et impactant la solidité du bâtiment. Distorsions des ouvertures, affaissement de terrasse, décollements, fissuration des dallages sont également des signes de ces phénomènes.

Quelques conseils

Des mesures préventives existent pour limiter les variations en teneur en eau du sol autour du bâtiment : mise en place d'une ceinture d'étanchéité, éloignement de la végétation, étanchéité des canalisations d'eau... Il est également possible d'agir sur le bâtiment en adaptant les fondations à la nature du sol, en rigidifiant la structure pour résister aux mouvements de terrain ou en désolidarisant les éléments de structure.



Vos obligations

Si la commune où vous résidez est munie d'un plan de prévention des risques retrait-gonflement, un certain nombre de recommandations préventives sont imposées en cas de construction.

À CONSERVER

- l'état des risques naturels et technologiques remis lors de l'achat ou de la location d'un logement.

EN SAVOIR PLUS

- « Sécheresse et construction sur sol argileux : réduire les dommages » (2004) www.qualiteconstruction.com
- « Plan de prévention retrait-gonflement des argiles : comment prévenir les désordres dans l'habitat individuel ? » (2007) www.argiles.fr